

et

Régions et Peuples Solidaires

4 rue Menou
 44 000 NANTES

web : <http://www.federation-rps.org>

vous proposent deux journées de formation
 et de réflexion sur le thème :

Europe, État et collectivités : quels partenariats ?

Le samedi 24 août 2019
 de 10h00 à 22h30
et le dimanche 25 août 2019
 de 10h00 à 12h30

Au palais des congrès d'Ajaccio
 quai l'Herminier
 20000 Ajaccio

Accès en voiture

Aéroport : Campo Dell'Oro (à 10 minutes)
 Bateau : liaisons maritimes avec Marseille / Nice
 (moins de 4 h par NGV) - parking sur place

Le droit à la formation des élu-e-s

Deux possibilités vous sont offertes depuis 2015.

1- Le droit à la formation issu de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux dans son titre II, les frais de formation des élu-e-s constituent une dépense obligatoire pour les collectivités. Faire valider sa formation par la collectivité.

2- Le droit individuel à la formation des élu-e-s (DIF élu-e-s) instauré par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 permet aux élu-e-s de bénéficier d'un accès aux formations. Depuis 2016, chaque élu acquiert 20 heures de formation par an payée par le fonds mutualisé abondé par le 1% prélevé sur toutes les indemnités des élu-e-s. L'inscription des élu-e-s doit être adressée à : dif-élus@caissedesdepots.fr, au minimum 2 mois avant la formation (plus d'informations sur le site de F&C ou envoyer un message à contact@formationcitoyennete.org). L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront dans le 1er cas faire l'objet d'une demande de remboursement auprès de la collectivité locale et dans le 2ème cas ce sera un document à remplir pour la Caisse des Dépôts. (à télécharger sur site : <https://www.caissedesdepots.fr/droit-individuel-la-formation-dif-des-elus-locaux>).

En cas de désistement, si F&C n'est pas prévenue une semaine avant le stage: celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Tarifs* pour les deux journées établis par solidarité entre petites et grandes collectivités (élus et agents territoriaux) :

Communes et intercommunalités de :	
- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 5000	250 €
- de 5000 à 10000	300 €
- de 10000 à 30000	400 €
- de 30000 à 50000	500 €
- de 50000 à 75000	600 €
- de 75000 à 100000	700 €
- plus de 100000	800 €

Conseillers Départementaux et Régionaux	900 €
--	--------------

* Les tarifs couvrent les frais de formation et de déjeuner.

Bulletin d'inscription aux deux journées (valant convention simplifiée de formation)

Europe, État et collectivités : quels partenariats ?
 organisées par Formation et Citoyenneté et Régions et Peuples Solidaires

Le samedi 24 août 2019 de 10h00 à 22h30 et le dimanche 25 août 2019 de 10h00 à 12h30

Bulletin à renvoyer par courrier ou par courriel : contact@formationcitoyennete.org

Nom : _____ **Conseil départemental :** _____ **Signature du candidat à la formation**
Prénom : _____ **Conseil régional :** _____ **Signature du responsable**
Adresse : _____ **Collectivité territoriale :** _____ **avec cachet**
Téléphone : _____ **Commune de :** _____ **Nbre d'hab.**
Code Postal : _____ **(pour les élus communaux) :** _____ **Signature du responsable**
Ville : _____ **Email :** _____ **Fonction élective :** _____

CACHET

Europe, État et collectivités : Quels partenariats ?

Samedi 24 août 2019

9h30 Accueil des participant-e-s.

10h00 **L'État et les collectivités :
à quel partenariat ? avec Paul
12h00 MOLAC***.

Échanges avec les participant-e-s.

12h00 **Déjeuner**

14h00 **L'Union Européenne et le
à développement régional, avec
17h45 François ALFONSI***.

Échanges avec les participant-e-s.

19h00 **Dîner**

21h30 **Soirée culturelle**

22h30 Fin de la première journée.

Dimanche 25 août 2019

9h30 Accueil des participant-e-s.

10h00 **Fonctionnement d'une
à commune et son articulation
12h00 avec l'intercommunalité, avec
Bruno LECLAINCHE***.

Échanges avec les participant-e-s.

12h00 Bilan des deux journées de
formation

12h30 Fin de la formation.

Intervenant-e-s :

* Paul Molac : député à l'Assemblée Nationale

* François Alfonsi : député européen

* Bruno Leclainche : cadre territorial et formateur au CNFPT

formation
Citoyenneté



Formation et Citoyenneté

21 ter, rue Voltaire

75011 PARIS